

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 059-215904897-20230614-ARRETE_MAIRES-AU

ARRETE DU MAIRE

DELEGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE

Nous, Maire de la Commune de RAIMBEAUCOURT,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Maryline MARLIERE, Conseillère Municipale, pour le samedi 17 juin 2023,

ARRÊTE :

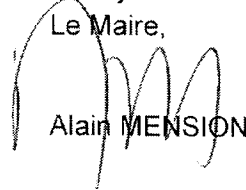
Article 1er : Madame Maryline MARLIERE, Conseillère Municipale, est délégué pour remplir le samedi 17 juin 2023 à 16h les fonctions d'officier de l'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Monsieur David DOYEN et Madame Valérie Marie-Jeanne Fernande Sécondilla LEDOUX.

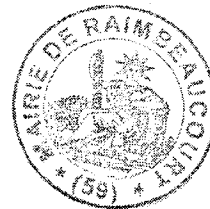
Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Douai, publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Fait à Raimbeaucourt,

le 14 juin 2023.

Le Maire,


Alain MENSION



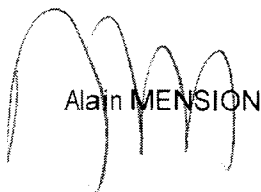
Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission sur ACT@ le 14 juin 2023

Publié en ligne sur le site Internet de la commune le 14 juin 2023.

Fait à Raimbeaucourt,

Le 14 juin 2023.

Le Maire,


Alain MENSION

